

Agroforesterie en élevage bovin laitier à la Ferme de la Borie Haute

Les objectifs

La Ferme de la Borie Haute est une ferme laitière fabriquant du fromage Laguiole AOP et dont les objectifs sont les suivants : s'adapter aux épisodes de sécheresse, être autonome en herbe et si possible en céréales, apporter de la fraîcheur aux animaux, préserver les sols, favoriser la biodiversité et consolider l'équipe salariée.

Adaptation aux aléas :



Sécheresse



Vagues de chaleur



Erosion du sol

Porteur du projet

Ferme de la Borie Haute
Saint-Amans-des-Côtes (12)



Ecosystème concerné

Agricole

Type de SfN*

Préservation, restauration

Calendrier

- 1991 Début du renouvellement du bocage
- 2015 Reprise de la ferme
- 2017 1^{ère} plantation de haies
- 2020 Plantation du verger, mise en place de la fromagerie
- 2023 Diagnostics et inventaires

Budget

Coût complet HT, hors main d'œuvre, et financement

Verger : 2100 €

100% Concours Fermes d'avenir

Haies : 5€ / mètre linéaire

15 à 50% Autofinancement

50 à 85% Plan de relance

Partenaires associés

Arbre et Paysage d'Aveyron, CEN Occitanie,
Coopérative fromagère Jeune Montagne,
Chambre d'agriculture, Solagro

Actions mises en œuvre

VOILET ETUDES

- Diagnostic agro-socio-économique de l'exploitation
- Inventaire des infrastructures agroécologiques présentes sur la ferme avec évaluation de leur état de conservation
- Inventaire flore (dont Fenouil des Alpes, Patience à longue feuille, Narcisse des poètes, Renoncule à feuille de lierre), faune (dont Milan royal, Chevêche d'Athéna, Hirondelle rustique, Chardonneret élégant, Pie grièche écorcheur) et habitats (présence de zones humides et de tourbières résiduelles)

VOILET ACTIONS

- Fauche tardive des prairies naturelles
- Gestion des parcelles de pâturage : maintien d'un couvert permanent, pâturage tournant sur 25 ha (durée de pâturage < 3 jours sur la même parcelle et adaptée à la pousse de l'herbe, avec intégration progressive au cours de l'été des parcelles fauchées, environ 35 ha), diminution du nombre de vaches d'environ 10% et réduction du nombre de génisses élevées pour adapter la taille du troupeau à la quantité de ressources produite.
- Renouvellement du bocage dès 1991 par le précédent exploitant de la ferme. Poursuite de la plantation de haies et d'alignements d'arbres après installation, à partir de 2017, selon un plan sur 10 ans, avec une quinzaine d'essences différentes
- Diversification avec plantation d'un verger de 140 pommiers haute-tige en 2020 et 2021, ce qui permettra au troupeau de venir pâturer sous les arbres tout en préservant les fruits (pleine production attendue au plus tôt en 2030)

VOILET COMMUNICATION/SENSIBILISATION

- Proposition de visites guidées de l'exploitation, accueil d'une stagiaire

Bilan de l'action

45

variétés de pommiers

25 ha

de prairie en pâturage tournant

20

espèces patrimoniales

Le pâturage tournant et le couvert permanent des prairies limitent l'érosion des sols et leur sensibilité à la sécheresse. Cela améliore aussi la quantité et la qualité du fourrage produit. Grâce aux haies et à l'organisation des parcelles, les animaux bénéficient de zones ombragées dans chacune d'elles. Ces pratiques préservent la santé des vaches et permettent d'augmenter la quantité de lait produit. La restauration du bocage favorise la présence de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux et de chauves-souris.

Difficultés rencontrées

- Les informations techniques sur les modalités de création d'un pré-verger sont difficiles à trouver, que ce soit sur la plantation ou sur la taille de formation de pommiers haute-tige. Cette pratique n'est en effet ni locale, ni courante. Cela a conduit à certains choix non optimaux, tels que la plantation des pommiers sans les regrouper par variétés précoces ou tardives, ce qui compliquera la récolte. De même, du châtaigner a été utilisé pour protéger les pommiers alors qu'il peut favoriser l'apparition du chancre du pommier.
- Les actions en faveur de la biodiversité sont actuellement difficilement valorisables dans le cadre de la PAC.
- Le passage en agriculture biologique n'est pas envisagé car la gestion de deux cahiers des charges différents (AOP Laguiole et AB) ajouterait des contraintes importantes.
- Actuellement, toute absence d'un membre de l'équipe mettrait en péril l'exploitation, ce qui génère de l'inquiétude.

Facteurs Clés de Succès

- La forte motivation personnelle, l'envie de se former et la persévérance permettent au projet agroécologique d'être poursuivi malgré les obstacles.
- Le développement de l'agroforesterie est rendu possible par l'identification et l'obtention des aides financières existantes.

Conseils à donner et écueils à éviter

- Anticiper le temps nécessaire pour la gestion du pâturage tournant ainsi que pour la plantation des haies
- Avoir des projets prêts à être soumis à d'éventuels appels à projets, afin de saisir les opportunités de financements
- Réaliser une veille sur les aides financières possibles via la Chambre d'Agriculture, la Région Occitanie et la coopérative fromagère Jeune Montagne

Perspectives

- Les berges des cours d'eau et la zone humide qui a été identifiée au niveau du pré-verger seront clôturées afin de les protéger du piétinement des animaux.
- Après croissance, les haies récemment plantées pourront elles aussi être valorisées en bois plaquettes après élagage.

Suivi du projet

Un nouvel inventaire faune, flore, habitat par le CEN Occitanie est prévu en 2027.



Vos ressources régionales :



Contact du porteur de projet
Ferme de la Borie Haute
gaecdelaboriealte@gmail.com

Votre contact en Occitanie
Animation régionale ARTISAN
contact@arb-occitanie.fr

Désimperméabilisations et végétalisations en centre-ville de Figeac

Les objectifs

Figeac est une commune de près de 10 000 habitants, traversée par la rivière Célé. Ses objectifs sont de diminuer les îlots de chaleur urbains dus à un centre-ville très minéral, de limiter le ruissellement et de réduire les risques d'inondation. Elle souhaite aussi favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

Adaptation aux aléas :



Inondations



Ilots de chaleur urbains



Sécheresse



Tempêtes

Porteur des projets

Commune de Figeac

Figeac (46)



Crédits : Ville de Figeac

Ecosystème concerné

Urbain

Type de SfN*

Restauration, création

Calendrier

2020 Aire de loisirs et de pêche

2021 Escaliers du Calvaire

2023 Square de la place Sully

Budget

Aire de loisirs : 86 075 € HT

FEDER Massif Central : 40%, Région Occitanie : 30%, Commune : 30%

Escaliers du Calvaire : 87 500 € HT

Etat : 37%, Région Occitanie : 30 %, Commune : 33%

Parc Sully : 224 817 € HT

Etat (DETR) : 27%, Département du Lot : 15 %, Commune : 58%

Partenaires associés

Etat, DDT, DREAL, OFB, Agence de l'Eau Adour-Garonne, UDAP, CAUE, Région Occitanie, Département du Lot, GIP Massif Central, Syndicat du bassin Célé - Lot médian, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Fédération du Lot pour la pêche et la protection du milieu aquatique, AAPPMA de Figeac, SYDED, FREDON Occitanie, LPO Occitanie DT Lot

Actions mises en œuvre

VOLET ETUDE et GOUVERNANCE

- Réalisation d'un **Atlas de la Biodiversité Communale** en 2019.
- Implication des habitants lors de réunions de **concertation**.

VOLET ACTIONS

- **Place Sully**, en cœur de ville historique : **Acquisition** par préemption puis démolition d'un bâtiment des années 1970, **désimperméabilisation** du site, création d'un square urbain de 250 m² ouvert au public : **plantation** d'un arbre central, d'arbustes et de plantes rampantes et grimpantes en pied de mur et d'une zone enherbée de 90 m², installation de composteurs collectifs.
- **Escaliers du Calvaire** : Réhabilitation par le **retrait du paillage plastique** et la plantation d'une palette végétale de **plantes arbustives, vivaces, rustiques et résistantes à la sécheresse**.
- **Chemin du Moulin de Laporte** : Création d'une aire de loisirs et de pêche en libre accès en bord de Célé, sur le site d'un ancien dépôt : **gestion des déchets et dépollution**, suppression d'un massif de bambou, **plantation d'arbres fruitiers et d'arbustes**, enherbement, installation de mobilier en bois, création d'une petite aire de stationnement perméable. Au niveau du Célé : abaissement du merlon, **consolidation de la berge** (fascines et bouturage de plusieurs essences), aménagement d'un **accès PMR à la berge**.
- **Gestion différenciée** des espaces verts, respect strict des périodes de débroussaillage (en automne et hiver uniquement) et d'élagage, réalisé en taille douce et avec maintien des houppiers.
- Surveillance fine de **l'état sanitaire du patrimoine arboré** de la commune, fragilisé par les tempêtes et la sécheresse, **diversification des essences** dans les alignements lors des replantations.

Bilan de l'action

3

sites

54

espèces plantées

2 200 m²

réhabilités et végétalisés

Les lieux réaménagés permettent aux habitants d'avoir un accès à des îlots de fraîcheur de proximité, tout en permettant l'infiltration des eaux pluviales en cœur de ville. Ils améliorent le paysage et le cadre de vie. Les berges consolidées par des techniques d'ingénierie écologique ont résisté aux épisodes d'inondation. Au niveau des Escaliers du Calvaire une augmentation du nombre d'insectes a pu être observée.

Difficultés rencontrées

- Un manque de temps a été ressenti par les équipes, les limitant dans leur volonté de s'appuyer pleinement sur l'ABC réalisé en 2019.
- Le nombre de surfaces à entretenir a augmenté.
- La mise en œuvre opérationnelle a nécessité, en cours de chantier, une montée en compétence sur les techniques de génie végétal, qui a pu être accompagnée par la commune.

Facteurs Clés de Succès

- Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale : des mesures d'adaptation au changement climatique favorables à la biodiversité et de restauration écologique, sont mises en œuvre sur de nombreux sites.
- La responsable des Espaces Verts est sensibilisée et formée aux enjeux biodiversité (membre d'Hortis, en lien avec Plante & cité) et soutenue par les élus et l'équipe municipale.
- Les projets sont toujours développés en concertation avec les citoyens.
- Les aménagements récents réussis, ayant reçu l'adhésion des habitants, permettent de lancer les nouveaux projets avec plus de confiance de la part des riverains.

Conseils à donner et écueils à éviter

- « Acquérir le plus de connaissances possibles sur la transition [écologique] en cours pour que les solutions choisies fonctionnent »
- Avoir le réflexe de réaliser un inventaire des espèces de flore et de faune avant travaux
- Développer les compétences en interne
- Impliquer la population dans les projets
- Permettre le développement des connaissances des habitants sur les espèces qui les entourent
- Sensibiliser la population, dont les élèves, au respect des espaces verts et à la question de leur gestion écologique
- Préserver le plus possible la végétation existante

Perspectives

- Développement des connaissances des équipes techniques sur la biodiversité locale
- Restauration et réhabilitation de plusieurs sites en mauvais état écologique en bord de Célé
- Lancement en 2024 d'une étude des besoins et ressources du territoire vis-à-vis des débits du Lot et du Célé et de la ressource en eau potable en contexte de changement climatique (horizons 2030/2050)

Suivi du projet

Possibilité d'inclure des inventaires sur les différents sites lors de la réactualisation envisagée de l'Atlas de la Biodiversité Communale (2025)

Vos ressources régionales :



Contact du porteur de projet

services.techniques@ville-figeac.fr
05 65 50 05 40

Votre contact en Occitanie

Animation régionale ARTISAN
contact@arb-occitanie.fr



Restauration d'une prairie alluviale en bord de Mosson

Les objectifs

Recréer une prairie alluviale fonctionnelle, riche, diversifiée, en lien avec la nappe phréatique et la rivière Mosson ; reconquérir une zone d'expansion de crue prioritaire du SAGE ; limiter l'altération de la masse d'eau (incision du lit de la rivière) ; restaurer la trame verte et bleue et réouvrir le site au public.

Adaptation aux aléas :



Meilleure résistance à la sécheresse



Réduction de l'érosion du lit



Réduction du risque d'inondation par débordement

Porteur du projet

EPTB Lez en délégation de la métropole de Montpellier
Lavérune (34)



Ecosystème concerné

Aquatique et humide

Type de SfN*

Restauration de zone humide

Calendrier

- 2020 Lancement de l'étude technique et réglementaire du projet (1 an)
- 2022 Fin des travaux de restauration (6 mois)
- 2024 Démarrage du suivi post-travaux (3 ans)

Budget

Coût complet : 1 310 000 € TTC

Financement :

- 57 % Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- 20 % Région Occitanie
- 19 % Montpellier Méditerranée Métropole
- 4% Commune de Lavérune

Partenaires associés

Communes de Lavérune et Saint-Jean-de-Védas,
Conseil Départemental de l'Hérault,
Fédération de pêche de l'Hérault, OFB...

Actions mises en œuvre

VOLET RESTAURATION

- **Suppression des infrastructures** liées à la présence d'une ancienne pépinière (bâtiments, serres, route, parking, réseaux électriques)
- **Reconnexion de la zone inondable** à la rivière et à la nappe phréatique :
 - **Suppression des merlons** et **évacuation des remblais** mis en place contre les débordements de la Mosson
 - **Surcreusement** de la zone et **reprofilage** des berges
 - Création d'une **mare** à deux niveaux et d'une **annexe fluviale**
- Traitement des **espèces végétales exotiques envahissantes** et préservation des **espèces végétales protégées** présentes sur site
- **Végétalisation** des nouveaux habitats créés par ensemencement et plantation d'**espèces locales** voire prélevées sur site

VOLET SENSIBILISATION

- Aménagement d'une **aire d'accueil** pour les véhicules et d'un **sentier pédagogique** (mélange terre-pierre)
- Organisation de **visites du site** (scolaires, universitaires, professionnels, grand public...)
- Production de plusieurs **retours d'expérience** (reportages vidéo, notes techniques, plaquettes...)

Bilan de l'action

5000 m²

désimperméabilisés

45 000 m³

de remblais excavés

5 ha

de prairie humide restaurés

Ce projet a permis de transformer un site artificialisé à l'abandon (ancienne pépinière), qui perturbait fortement le fonctionnement de la Mosson (endiguement et incision) et posait des problèmes de pollution et d'insécurité (amiante, squat...), en un site naturel reconnecté aux masses d'eau de surface et souterraines et fonctionnel écologiquement, que se réapproprient progressivement la biodiversité (retour de plusieurs espèces de poissons patrimoniales) et les habitants de la métropole (promenade sur le site).

Il a obtenu le Prix du Génie écologique 2022.

Difficultés rencontrées

Le site restauré est soumis à une fréquentation plus importante que prévu pour la promenade. En particulier, puisque le site offre un des rares accès en pente douce à la rivière, de nombreux propriétaires de chiens emmènent leurs animaux s'y baigner. Du fait de ces usages inattendus, un nouveau sentier s'est « autotracé » au bord de l'eau et les berges ont dû être légèrement réaménagées par endroits (point d'accès délimité à l'eau et ajout de fascines pour limiter l'érosion).

Facteurs Clés de Succès

- L'acceptation de ce projet, à l'objectif purement écologique au départ (restauration hydromorphologique du cours d'eau), a été facilitée par un cadre réglementaire solide et intégré à plusieurs échelles (DCE, SAGE, plan de gestion local) et par les co-bénéfices sociaux qu'il apportait en termes de sécurité et de cadre de vie.
- Le succès de sa mise en œuvre résulte de partenaires motivés, d'un soutien politique et financier fort (commune de Lavérune notamment), de la confiance et de l'aide apportée par les services de l'Etat et de l'expérience professionnelle du responsable du projet, qui avait déjà de nombreux projets similaires à son actif.

Conseils à donner et écueils à éviter

- **Anticiper le maximum de détails techniques dès la rédaction des cahiers des charges**
- **Prendre le temps d'accompagner la mise en œuvre du projet (présence sur le terrain, relecture des procédures...)**
- **Savoir s'adapter et se réajuster au fur-et-à-mesure de l'avancement et des aléas du projet**
- **Être en soutien aux entreprises prestataires, veiller à faciliter leur travail autant que possible**

Suivi du projet

- Un suivi piscicole est déjà réalisé annuellement depuis 2019 et un piézomètre est implanté sur le site depuis 2020.
- De 2024 à 2026 inclus, ces premiers éléments de suivi seront complétés par la mise en place de différents protocoles et indicateurs standardisés (RhoMéo, CARHYCE, I2M2, IPR...), qui permettront de surveiller l'évolution et le fonctionnement des différents compartiments (faune, flore, sols, eaux de surface et souterraines) des écosystèmes humides et aquatiques restaurés.

Perspectives

Hormis une fauche annuelle par un éleveur local et l'installation de panneaux de sensibilisation le long du sentier créé, il est prévu de laisser le site restauré en libre évolution.

Vos ressources :



Contact du porteur de projet

DIDIER Geoffrey ; g.didier@eptb-lez.fr
04 48 20 20 92 / 06 78 66 57 78

Votre contact en Occitanie

Animation régionale ARTISAN
contact@arb-occitanie.fr

Végétalisation participative des rues du cœur de ville de Marguerittes

Les objectifs

Marguerittes est une commune de 8500 habitants avec un cœur de ville aux rues étroites. Ses objectifs sont : limiter les îlots de chaleur urbains, redynamiser le « Permis de végétaliser », impliquer les habitants, améliorer leur cadre de vie, embellir le cœur de ville et encourager le respect des espaces publics.

Adaptation aux aléas :



Ilots de chaleur urbains
(ICU)

Porteurs du projet

Ville de Marguerittes - FREDON Occitanie
Marguerittes (30)



Ecosystème concerné

Urbain

Type de Sfn*

Création

Calendrier

- 2020 Nouveau conseil municipal et premières réflexions
- 2022 AAP « Ma solution pour le climat » de la Région Occitanie
- 2023 Concertation citoyenne, végétalisation des rues

Budget

Coût complet : 6000 € TTC
Ingénierie et accompagnement : 4000€
Financement 100% région (AAP)
Plantation (hors main d'œuvre) : 2000 €
Financement 85 % FREDON 15 % Commune

Partenaires associés

Riverains, Ville de Marguerittes,
CAUE 30, FREDON Occitanie

Actions mises en œuvre

VOLET GOUVERNANCE / ETUDES

- Participation de Marguerittes, avec 4 autres communes, au projet « Lutte contre les îlots de chaleur » porté par FREDON Occitanie dans le cadre de l'AAP « Ma solution pour le climat ». Signature d'une **convention partenariale** entre la ville de Marguerittes et FREDON Occitanie
- Diagnostic** paysager et urbanistique, localisation et **mesure du phénomène d'îlots de chaleur urbains** (ICE Tool), rédaction d'un cahier des charges
- Après un **porte-à-porte** pour mobiliser les habitants, **concertation et co-construction** du projet avec les riverains engagés dans la mise en place du « **Permis de végétaliser** » : réunions, ateliers participatifs (co-animés par FREDON Occitanie et CAUE 30), sélection des espaces de plantation par les habitants au pied de leur façade, présentation de croquis paysagers représentant le projet de végétalisation aux habitants avant réalisation.

VOLET ACTIONS

- Suite à la demande des habitants auprès de la mairie, **études de faisabilité** par les services techniques (vérification de l'absence de câble ou de réseau), organisation d'une **journée de plantation citoyenne** : percée du revêtement, plantation, animation conviviale et artistique. Entretien régulier effectué par les habitants : arrosage et taille raisonnés.
- Aménagement de 5 espaces par la commune** avec pots transitoires, percée des revêtements et plantations de vivaces en pleine terre. Entretien en régie.

VOLET COMMUNICATION / SENSIBILISATION

- Information et valorisation des actions** sur les réseaux sociaux, dans la revue communale et auprès des communes voisines dans le but de disséminer la démarche
- Installation de **panneaux** expliquant le projet « Permis de végétaliser »
- Valorisation dans les livrables du projet « Lutte contre les îlots de chaleur urbains » de FREDON Occitanie ([lien](#))

Bilan de l'action

1

journée citoyenne

25

points de végétalisation

19

essences plantées

Les ruelles sont devenues plus agréables à parcourir, grâce à l'embellissement et à la disparition des dépôts de déchets. Une belle cohésion s'est développée entre les voisins, qui se sont emparés du « Permis de végétaliser » et qui s'investissent dans l'entretien de leurs plantes. Dans quelques années, les plantes grimpantes apporteront de la fraîcheur aux usagers.

Difficultés rencontrées

- L'étroitesse des rues du centre-ville a limité la percée des trous de plantations à 15 cm de diamètre pour permettre le passage des véhicules.
- Certains plants ont été volés. Des ganivelles sont abîmées par des voitures lors de manœuvres et doivent donc être régulièrement réparées.
- Les jeunes plants sont fragiles et nécessitent une attention particulière (arrosage, dégradation), voire d'être replantés si besoin.

Facteurs Clés de Succès

- La réalisation d'un croquis paysager et la présence de quelques façades déjà végétalisées ont permis aux habitants de se projeter dans le devenir de leur plantation.
- L'élue responsable des questions de végétalisation a été identifiée comme interlocutrice privilégiée par les habitants.
- Les actions ont été soutenues par une équipe municipale très motivée et fortement impliquée dans la démarche.
- Les habitants ont consulté une liste de recommandations fournie par le CAUE 30 pour faire leurs choix de végétaux, ce qui a permis de sélectionner des espèces adaptées au climat de la commune et d'éviter l'implantation d'espèces invasives.
- Les mentalités ont évolué concernant la gestion respectueuse et raisonnée du végétal en faveur de la biodiversité.
- Les habitants ont montré beaucoup d'enthousiasme et le « Permis de végétaliser » donne un cadre à leur engagement.
- Ce projet s'inscrit dans un aménagement global de la ville visant à donner aux habitants un accès de proximité à la nature (parcs, vergers urbains).

Conseils à donner et écueils à éviter

- **Coconstruire le projet avec les habitants en allant à leur rencontre**
- **Être accompagné pour le lancement de la démarche**
- **S'appuyer sur une liste de plantes à privilégier (indigènes, d'origine locale) et à proscrire, par exemple le guide « Plantons local en Occitanie » (2023) et ses fascicules associés, se tenir informé de leurs mises à jour**
- **S'assurer de la bonne santé des plants avant plantation**
- **Être équitable et déployer la démarche de végétalisation dans tous les quartiers de la ville pour que tous les habitants bénéficient d'ilots de fraîcheur**

« Déplacez-vous sous un arbre et vous sentirez la différence de fraîcheur ! »

Mme. Guiraud, élue en charge de la propreté et des espaces publics

Perspectives

- Amélioration de la solidité des ganivelles
- Déploiement de la désimperméabilisation et de la végétalisation à travers la ville
- Poursuite de la mobilisation pour proposer le permis de végétaliser dans de nouvelles rues

Suivi du projet

Pas de suivi prévu dans les prochaines années



Vos ressources régionales :



Contact des porteurs de projet
contact@fredon-occitanie.fr
elise.saut@marguerittes.fr

Votre contact en Occitanie
Animation régionale ARTISAN
contact@arb-occitanie.fr

Agroforesterie viticole sur le Domaine de la Massole

Les objectifs

Faire face à la sécheresse et aux fortes chaleurs ;
préserver les sols ; améliorer la biodiversité et la
continuité écologique ; embellir le cadre du paysage ;
protéger des pollutions l'aire de captage du Libron ;
favoriser la régulation naturelle des ravageurs

Adaptation aux aléas :



Sécheresse



Fortes chaleurs



Erosion du sol



Qualité de l'eau

Porteur du projet

Domaine de la Massole

Servian (34)



Ecosystème concerné

Agricole

Type de SfN*

Restauration, gestion durable

Calendrier

- 2011 Autodiagnostic Biodiv'Eau
- 2015 1^{er} enherbement inter-rang
- 2018 Importante plantation de haies
- 2023 100% des parcelles AB

Budget

Coûts TTC :

Haies : 30 000€ / 3,5 km

Couverts végétaux semés : 700€ / an

Financement de la plantation en 2018 :

80 % Agence l'Eau Adour-Garonne

20 % Autofinancement

Partenaires associés

Agroof, EPTB Orb et Libron,
Chambre d'agriculture, Solagro,
CEN Occitanie

Actions mises en œuvre

VOLET ETUDES

- Autodiagnostic du domaine en termes de **biodiversité** et de **qualité de l'eau**, dans le cadre du programme Biodiv'eau

VOLET TECHNIQUE

- Passage en **agriculture biologique**
- Plantation de **7 km de haies** composées majoritairement d'**essences locales**, en bordure de parcelles, ou bien intra-parcellaires lors de replantation (3,5 km en 2018 et ≈ 200 m/an les autres années)
- Enherbement des inter-rangs** par végétation spontanée une année sur deux, afin de maintenir la terre humide et, tous les 3 ans environ, enherbement par semi de couverts végétaux multi-espèces (dont fixatrices d'azote et mellifères)
- Gestion différenciée de la fauche** visant à respecter les cycles biologiques des espèces
- Diversités variétale et génétique** dans les vignes, les haies et le verger
- Restauration d'une **mare connectée au réseau de haies**

VOLET DIFFUSION

- Accessibilité du domaine** aux différents usagers, accueil de formations, visites scolaires

Bilan de l'action

7 km

de haies

69

essences locales

40 ha

de sols préservés

Les 7000 arbres plantés apportent de l'**ombre** mais aussi **des refuges et de la nourriture pour la faune sauvage** qui apparaît plus nombreuse. La **qualité des sols** est améliorée grâce aux couverts végétaux : ils sont plus frais et humides, décompactés, plus vivants, contiennent plus de matière organique et infiltrent mieux l'eau. Le ruissellement a diminué et les ravines ont disparu. Vingt-quatre cépages, anciens et adaptés aux conditions pédoclimatiques locales sont cultivés.

Difficultés rencontrées

- Les jeunes plants étant particulièrement sensibles, ils ont demandé un arrosage conséquent lors des épisodes de sécheresse.
- Le déterrage par les sangliers entraîne jusqu'à 25% de pertes les deux premières années.
- La préparation du sol et la plantation des arbres ont nécessité plus de main d'œuvre que prévue initialement.

Facteurs Clés de Succès

- L'expérience préalable personnelle de l'exploitante a été un élément déclencheur de cette évolution vers l'agroécologie. Cette volonté a ensuite pris appui sur diverses opportunités dont l'accompagnement par plusieurs structures, les aides financières reçues, la marque Végétal local, etc.
- La volonté d'expérimenter, l'envie de rendre le cadre de vie et de travail plus agréable pour tous et la préservation de la biodiversité sont de grandes sources de motivation.
- La possibilité de valoriser commercialement la démarche agroécologique est un levier important pour la viabilité du projet.

Conseils à donner et écueils à éviter

- « Commencer doucement, sur une petite surface facile à gérer »
- « Planter des essences qu'on aime et qui ne concurrencent pas la vigne »
- Anticiper le temps dédié au projet
- Prévoir plusieurs phases pour limiter l'impact sur la trésorerie et la mobilisation de la main d'œuvre
- Penser à l'évolution de la haie et à la place qu'elle occupera 10 ans plus tard
- Se faire accompagner techniquement et financièrement
- S'inspirer du guide « [Plantons local en Occitanie](#) »

Suivi du projet

Un suivi a débuté en 2023 (inventaires des IAE par Solagro et de la faune et de la flore par le CEN Occitanie), à partir duquel il a été possible de faire des recommandations pour améliorer la structure et la qualité des habitats pour la faune sauvage. Un temps d'accompagnement supplémentaire est prévu pour leur mise en œuvre.

Perspectives

- Suivi des recommandations
- Classement des arbres remarquables
- Pâturage de cochons nains dans les vignes
- Plantation de pistachiers

Vos ressources régionales :



Contact du porteur de projet

Catherine Carrière Pradal
claire@carrierepradal.fr

Votre contact en Occitanie

Animation régionale ARTISAN
contact@arb-occitanie.fr

Restauration et préservation de cours d'eau et de zones humides en tête de bassin versant de l'Aumont

Les objectifs

L'Aumont est un sous-affluent du Lot de 6,6 km prenant sa source à près de 550 m d'altitude. Les objectifs sur ce territoire sont de soutenir les débits d'étiage, de préserver les zones humides, d'augmenter la biodiversité, d'améliorer la qualité de l'eau, de prévenir les inondations et de limiter les dégâts en aval.

Adaptation aux aléas :



Pollution de l'eau



Inondations



Sécheresse



Erosion des sols

Porteur du projet

Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian (SmCLm)
Projet réalisé à Almont-les-Junies (12)



Ecosystèmes concernés

Aquatique et humide

Type de SfN*

Préservation et restauration

Calendrier

- 2019 Premières études et concertation
- 2020 Appel à projets (AAP)
« Restauration des zones humides de tête de bassin versant »
- 2021 Réunions, conventions, marchés de travaux, dossiers réglementaires (DIG/DLE) et financiers
- 2022 Lancement des travaux
- 2023 Fin de la phase 1 des travaux
- 2024 Début de la phase 2 et de la gestion agricole durable

Budget

Coût complet tranche 1 : 113 328 € TTC

Financement :

- 80 % Région Occitanie et AEAG (AAP)
- 20 % Decazeville Communauté

Partenaires associés

Adasea d'Oc, CEN Occitanie,
Propriétaires fonciers, Chambre d'agriculture
de l'Aveyron, Commune d'Almont-les-Junies

Actions mises en œuvre

VOLET ETUDES

- **Diagnostic de l'état initial** des zones humides et du cours d'eau de l'Aumont, analyse de l'eau

VOLET GOUVERNANCE

- Maitrise d'ouvrage assurée par le SmCLm et maitrise d'œuvre réalisée en interne
- **Implication des propriétaires gestionnaires** dès le début du projet, **signature d'une convention** entre ceux-ci et le syndicat mixte, entretien des aménagements assuré par les propriétaires

VOLET ACTIONS

- **Restauration hydrologique et écologique d'une zone humide** (8 000 m² sur 2,1 ha) : réouverture par débroussaillage et gyrobroyage, réalimentation par création d'une encoche sur un petit écoulement pour rediriger l'eau dans la ZH, aménagement de micro-seuils (pieux et branches) pour favoriser la mise en charge de la ZH, restauration et création de mares, maintien de bordures boisées comme zones tampons
- **Préservation des zones humides pâturées et des berges du cours d'eau** par suppression des accès directs au ruisseau : installation de clôtures, aménagement de points d'abreuvement et de franchissement hors des zones humides
- **Plantation de 4,2 km haies « stratégiques pour l'eau »** (anti-ruissellement et anti-érosion), dans la continuité de la trame arborée existante

VOLET SENSIBILISATION

- **Visites du site avec mise en avant des SfN** : lors du « Crue'Tour », organisé dans le cadre de l'événement « CéLot'omne » dédié à la **sensibilisation des habitants et des élus à la prévention des inondations**, ainsi que lors de la Journée mondiale des zones humides, en partenariat avec l'Adasea d'Oc

Bilan de l'action

8 000 m²
de zone humide
réouverts

6
gestionnaires / propriétaires
mobilisés

2 km
de cours d'eau
protégés

Les berges, bien revégétalisées, sont en meilleur état (moins d'érosion de berge) et une amélioration de la qualité de l'eau est attendue lors des prochains suivis. De nouvelles espèces d'intérêt patrimonial sont apparues rapidement au niveau de la zone humide réouverte : le Leste vert, l'Agrion de mercure (odonates, libellules) et le Millepertuis des marais.

Difficultés rencontrées

- Des adaptations des systèmes d'abreuvement ont dû être opérés suite aux étiages sévères rencontrés post-travaux.
- Une adaptation en phase chantier des techniques de gestion des rémanents et de leur valorisation pour le paillage des haies a été nécessaire.
- La gestion agricole durable sur la zone humide restaurée n'a pas pu être mise en place dès la première année. Elle le sera après la seconde phase de travaux comprenant l'installation de parcs de pâturage, de clôtures mobiles et d'un pâturage ovin.

Facteurs Clés de Succès

- Le coût des travaux a été pris en charge à 100%.
- L'ensemble des agriculteurs a été réceptif aux propositions de restauration et aux opportunités associées : revalorisation d'une zone en déprise, protection des parcelles des pollutions, amélioration du bien-être des animaux.
- Un recours limité à des solutions « grises » a été décidé, uniquement lorsque cela s'est avéré nécessaire, dans le but de garantir la pérennité des actions de restauration et des usages agricoles : installation d'un réseau de 11 abreuvoirs gravitaires à niveaux constants et, pour permettre le passage des animaux, de 6 passages busés sur cours d'eau et d'une passerelle en bois.

Conseils à donner et écueils à éviter

- Bien identifier les différents enjeux et problématiques du territoire
- Être à l'écoute des personnes concernées afin de leur permettre de s'approprier le projet
- Anticiper un éventuel futur AAP en lançant les phases d'étude et de concertation le plus tôt possible
- Prendre en compte le fait que le temps d'animation par la maîtrise d'ouvrage est chronophage
- Être très précis dans le cahier des charges et se faire accompagner par une maîtrise d'œuvre et/ou une entreprise compétentes
- Prévoir la gestion agricole du site pour pérenniser les actions

Suivi du projet

- Inventaires MHEO (pédologie, flore, odonates, amphibiens) réalisés par l'Adasea d'Oc : avant (n-1, 2022) et après travaux (n+1, 2023 et n+3, 2025)
- Inventaire des invertébrés du sol réalisé par le CEN, avant travaux et à n+2 (2025)
- Suivi des paramètres bactériologique et physico-chimiques de l'eau, à l'aval des travaux, d'octobre 2022 à l'automne 2024 (12 prélèvements au total)

Perspectives

- En 2024 et 2025, seconde phase de travaux (dessouchage et gyrobroyage) puis mise en place d'une gestion durable avec un éleveur local (financements Fonds vert et AEAG)
- Poursuite de la plantation de haies et de la restauration de zones humides du secteur
- Reproduction de ces actions sur d'autres sites similaires et valorisation de ce site comme retour d'expérience

Vos ressources régionales :



Contact du porteur de projet

Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian
05 65 11 47 65 ; riviere@celelotmedian.com

Votre contact en Occitanie

Animation régionale ARTISAN
contact@arb-occitanie.fr